

Commune de Sarreguemines

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 24/05/2024

complétée le 17/06/2024

N° DP 57 631 24S0136

Surface de plancher : 0 m²

Par :	SCI CARNAVALIMO
Représenté par :	MALMASSON MAURICE
Demeurant à :	100 RUE EDOUARD JAUNEZ 57200 SARREGUEMINES
Pour :	ITE Le projet consiste en la mise en place d'une isolation extérieur de 8cm et au ravalement des façades avec la pose d'un enduit à la chaux couleur gris silex 9533 nuancier KEIM.
Sur un terrain sis à :	24 RUE DU COMTE DE MONTALIVET 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	08 0372

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de
ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les pièces complémentaires en date du 17 juin 2024,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions ci-dessous :

Conformément à l'article U6 du Plan Local d'Urbanisme relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et
emprisés publics, en cas d'isolation par l'extérieur sur un bâtiment existant, l'épaisseur de cette isolation n'est pas prise en
compte dans la règle d'implantation, sous réserve :

- d'obtention d'une autorisation d'occuper le domaine public
- de ne pas entraver l'occupation actuelle du sol (réseaux, candélabres, mobilier urbain, ...),
- de respecter la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

SARREGUEMINES, le 18/06/2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 24/05/2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et
L.2131-2 du CGCT le.....